



Nozay, le 10 août 2017

Direction générale territoires

Délégation Châteaubriant

Service aménagement

Référence : DC/SA/UVN/AU7029

Affaire suivie par :

Marc HUCHON

Tél. 02 76 64 25 54

Tél. 02 40 79 47 56

CANAL DE NANTES à BREST
RESTRICTION DE NAVIGATION à partir du 16 AOUT 2017

AVIS AUX USAGERS

- ORIGINE** : Conseil départemental de Loire-Atlantique
Service aménagement – Délégation Châteaubriant
Unité voies navigables
- EMPLACEMENT** : Canal de Nantes à Brest
de l'écluse de Quiheix (Nort-sur-Erdre)
à l'écluse de La Digue (Saint-Nicolas-de-Redon)
- FAIT A SIGNALER** : Nouvelles règles de navigation en raison de la sécheresse et
d'un déficit en eau
- DATES** : à compter du mercredi 16 août 2017

En raison d'un déficit en pluie depuis 10 mois, le manque d'eau nécessite de restreindre le nombre d'éclusages de bateaux.

En conséquence :

- pour le particulier (propriétaire du bateau) :
→ l'éclusage n'est plus autorisé, y compris le week-end (mesure nouvelle)
- pour le plaisancier (bateau loué auprès d'un professionnel) :
→ l'éclusage est autorisé semaine et week-end (situation inchangée).

Il est rappelé que, dans la mesure du possible, les bateaux se regroupent pour franchir les écluses collectivement. Les écluses sont ouvertes de 9h15 à 12h30 et de 14h00 à 18h30, (sauf vendredi 17h30), et sont fermées en dehors de ces horaires (pas de libre-service).

A noter que la navigation entre 2 écluses (donc sans éclusage) reste possible pour les particuliers.

Le chemin de halage demeure toujours accessible aux marcheurs, cyclistes, cavaliers, pêcheurs.

Ces mesures s'appliquent jusqu'à nouvel ordre.

Pour le Président du conseil départemental
Le Chef du service aménagement


Thierry MICHAUD